



COTISATION 2022

Adhésion ou réadhésion

La 20^{ème} Assemblée Générale du 3 juin 2021 a fixé la cotisation statutaire pour 2022 à 52,00 € par adhérent.

Et pour ceux qui souhaitent aider l'ARPA, une participation supplémentaire libre.

Coordonnées du ou des adhérents

Titulaire : Nom Prénom
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

Conjoint : Nom Prénom
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

Enfants (personnes) à charge : Nom(s) Prénom(s)
Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

Pour le conjoint et personnes à charge : ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions

Si changement en 2021 :

Adresse
.....

Tél. : Fixe Portable
Courriel :

Nous, ci-dessus désignés, adhérons ou renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2022

Date :

Signature du titulaire :

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	52,00 €		
Participation supplémentaire (montant libre)			
Total			

En cas de non-renouvellement d'adhésion, merci de nous en informer par retour de courrier ou par courriel (arpa-vitry@orange.fr)

**Chèque à l'ordre de
ARPA-Vitry**

Conservez un double de ce document.

Quelle que soit la date à laquelle vous adhérerez ou réadhérez fin 2021, votre chèque de cotisation 2022 ne sera encaissé que début janvier 2022.

Adresse postale : ARPA – Vitry
Bâtiment C5 - 158 rue Julian GRIMAU
94400 Vitry sur Seine

Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : arpa.vitry@orange.fr